Communes équipées d'un dispositif de recueil sur l'agglomération d'Annecy

Pour ces communes, prise de rendez-vous en ligne conseillée sur le site www.synbird.com

Annecy	9 boulevard Decoux Sur rendez-vous tous les jours lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 - 17h jeudi : 9h30 – 17h Samedi de 9h à 12h *(samedi fermé juillet/août)*	04.50.33.87.90
Annecy-le-Vieux	Chef-Lieu : place Gabriel Fauré Sur rendez-vous tous les jours du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Samedi de 9h à 12h *(samedi fermé juillet/août)*	04.50.23.86.00
Cran-Gevrier	46 Avenue de la République Sur rendez-vous tous les jours Mardi et jeudi : 12h - 18h30 Lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Samedi de 10h à 12h *(samedi fermé juillet/août)*	04.50.88.67.06 04.50.88.67.26
Seynod	1 Place Hôtel de Ville Sur rendez-vous tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 (excepté le lundi matin) Mardi à partir de 9h Samedi de 9h à 12h *(samedi fermé juillet/août)*	04.50.33.45.00

Les demandes de passeport et carte nationale d'identité peuvent être déposées au choix dans les communes équipées sur le département de la Haute-Savoie, à savoir :

Abondance/Alby-sur-ChéranChéran/Annemasse/Boëge/Bonneville/Chamonix-Mont- Blanc/Cluses/ Cruseilles/Douvaine/Evian-les-Bains/Faverges-Seythenex/Fillière/Frangy/Gaillard/La Roche-sur-Foron/ Morzine/Passy/Perrignier/Reignier-Esery/Rumilly/Saint-Gervais/St Julien-en-Genevois/Sallanches/ Sciez/Seyssel/Taninges/Thônes/Thonon-les-Bains/Valleiry/Vétraz-Monthoux/Ville-la-Grand/Viuz-en-Sallaz

Passeport biométrique et carte nationale d'identité

DÉPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

- Prise de rendez-vous en ligne sur le site **www.synbird.com**
- Ou par téléphone : 04.50.27.16.72 / 04.50.22.04.71

Pour une personne majeure

- **Présence obligatoire** du demandeur au dépôt du dossier et au retrait du titre.

Validité du passeport : 10 ans

Validité de la carte nationale d'identité : 10 ans

Pour une personne mineure

- **Présence obligatoire du mineur** :
  - au dépôt du dossier.
  - au retrait du titre si le mineur est âgé de 12 ans ou plus.

Validité du passeport : 5 ans

Validité de la carte nationale d'identité : 10 ans

MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY
MAIRIE ANTENNE, METZ-TESSY
15 rue de la Grenette, 74370 EPAGNY METZ-TESSY
Tél. 04.50.27.16.72/ 04.50.22.04.71 – Courriel : accueil@epagnymetztessy.fr

Informations pratiques

- Pour un **traitement rapide** de votre demande, nous vous invitons à remplir une pré-demande sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : https://ants.gouv.fr
  Merci d'**imprime**r cette pré-demande ou de **relever le numéro** afin que nous puissions retrouver votre dossier lors de votre rendez-vous.

- Au risque d'être annulé, le formulaire de demande CERFA ne doit être ni plié, ni tâché, et complété obligatoirement à l'encre noire, en majuscules et avec les accents.

- Les services instructeurs de la Préfecture peuvent exiger à la réception de votre dossier d'autres éléments en fonction de votre situation.

- **Le délai d'obtention du titre ne peut en aucun cas être garanti.**
  Le délai estimatif qui vous sera communiqué est susceptible d'évoluer très rapidement. Nous vous conseillons d'anticiper votre demande et de n'engager aucun frais (réservation, billet d'avion) tant que vous n'avez pas reçu votre titre.

- Les passeports et cartes nationales d'identité doivent être retirés **dans un délai de trois mois à compter de leur date de réception en mairie**. A défaut, ils seront détruits. En l'absence de réceptions de SMS, les demandeurs sont invités à prendre contact avec la mairie de dépôt dans un délai de 3 mois suivant la date de dépôt de leur dossier.

- **L'ancien titre devra être restitué à la remise du nouveau**.
  La remise s'effectue sur rendez-vous.
  Prise de rendez-vous sur www.synbird.com ou par téléphone au 04.50.27.16.72 ou au 04.50.22.04.71.

Afin de faciliter la bonne gestion des rendez-vous, nous vous remercions de bien vouloir vous présenter avec un dossier complet à l'heure prévue.

En cas de retard ou de dossier incomplet, un nouveau rendez-vous devra être fixé.

Pièces à fournir

Présenter les originaux et les photocopies.

☐ la **pré-demande** en ligne ou le **formulaire de demande** (CERFA)

☐ **2 photos d'identité couleur** : identiques, récentes (**moins de 6 mois**), non découpées et aux normes : tête nue, front et oreilles dégagés, de face, expression neutre, pas de sourire, pas de lunettes, bouche fermée, pas de barrettes ni de serre-tête, format 35x45 mm

☐ **l'ancien titre d'identité sécurisé** (passeport et/ou carte d'identité)
- ☐ en cas de perte : une déclaration de perte peut être établie en mairie au moment du dépôt de la demande
- ☐ en cas de vol : la déclaration de vol doit être faite au commissariat de police ou en gendarmerie et être présentée au moment du dépôt de la demande

☐ la **copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois : à demander à la **mairie de naissance sauf si cette dernière est adhérente au dispositif COMEDEC** *(à vérifier sur : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)*

☐ les **timbres fiscaux** que vous pouvez acheter en bureau de tabac, au centre des impôts, ou sur le site internet https://timbres.impots.gouv.fr

- ☐ 86 € pour le passeport d'une personne majeure
- ☐ 42 € pour les mineurs de 15 à 17 ans inclus
- ☐ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- ☐ 25 € (si carte nationale d'identité **perdue ou volée**)

Pour une personne majeure

☐ un **justificatif de domicile à votre nom** de moins d'1an (facture d'eau, de gaz, d'électricité, avis d'imposition, loyer…)
- ☐ si vous êtes hébergé : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la copie de sa pièce d'identité et une attestation d'hébergement manuscrite précisant la date d'entrée dans le logement.

☐ un **justificatif du nom d'usage** : *selon situation (actes datés de moins de 3 mois)*
- ☐ Acte de mariage
- ☐ Acte de décès de l'époux
- ☐ Jugement de divorce avec indication du nom d'usage
- ☐ Autorisation écrite de l'ex-époux avec signature légalisée

☐ **Preuve de nationalité** (pour une 1ère demande de titre) :
- ☐ Acte de naissance avec mention de nationalité,
- ☐ Certificat de nationalité,
- ☐ Décret de naturalisation

Pour une personne mineure

☐ le **titre d'identité du représentant légal** qui dépose la demande

☐ un **justificatif de domicile au nom du représentant légal** de moins d'1an (facture d'eau, de gaz, d'électricité, avis d'imposition, loyer…)
- ☐ si vous êtes hébergé : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la copie de sa pièce d'identité et une attestation d'hébergement manuscrite précisant la date d'entrée dans le logement.

☐ un **justificatif du nom d'usage** :
- ☐ Autorisation écrite de l'autre parent avec signature et pièce d'identité,
- ☐ Jugement indiquant le nom d'usage
- ☐ Autorisation de l'enfant de + de 13 ans
- ☐ Attestation préalable d'information

☐ En cas de **garde alternée** :
- ☐ Justificatif de domicile et pièces d'identité des 2 parents
- ☐ Jugement de garde alternée